

Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route



AF_62153 Conventionnée



Formation financée par : Conseil régional Île-de-France

Programme : Programme Régional Formation pour l'Emploi (PRFE)

Public visé : Demandeur d'emploi

Durée moyenne financée : 455 h

Effectif conventionné : 43

Commentaire : Lot 134

Rémunération : Oui - sous réserve d'éligibilité

Organisation pédagogique

Public visé : Demandeur d'emploi

Pré-requis : Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire, compter. Il est indispensable d'avoir le permis de conduire B (véhicules légers) en cours de validité. Une visite médicale auprès de la préfecture est obligatoire pour l'obtention du permis D. L'âge requis pour la session d'examen est 21 ans. Une expérience professionnelle du contact avec le public est recommandée. Aptitudes souhaitées : établir des relations interpersonnelles positives en s'adaptant à un public varié ; analyser des situations ; communiquer à l'oral ; être en bonne condition physique et avoir une présentation personnelle soignée ; faire preuve de maîtrise de soi, de calme et de courtoisie.

Niveau d'entrée : De la 6ème à la fin de 3ème

Niveau de sortie : BEPC, CAP, BEP, BPA

Validation : Titre professionnel conducteur de transport en commun sur route

Objectifs : Le conducteur de transport en commun sur route conduit un véhicule de type autobus ou autocar. Dans le respect du Code de la route, des réglementations et des procédures de l'entreprise, il conduit sur tout type de parcours, selon des horaires prescrits et sur des itinéraires comportant des points d'arrêt définis.

Il tient compte des caractéristiques des véhicules, du type de service, des conditions météorologiques et de l'environnement. Il minimise les coûts en adoptant les principes d...

Description : Module 1. Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun : l'application des consignes d'exploitation et des contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun - la conduite et les manoeuvres en sécurité de tout type de véhicule de transport en commun - l'accueil et l'information de la clientèle dans le cadre d'un transport en commun - les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun - la prévention des risques - l'application des procédures dans les situations d'incidents et d'accidents - le repérage et le traitement d'un dysfonctionnement - l'évaluation durant la formation.

En savoir plus : <https://www.afpa.fr/formation-qualifiante/conducteur-d-autoc-1>

39 36
psr.idf@afpa.fr

Domaine : transport en commun routier (31805)

Métiers : Conduite de transport en commun sur route (N4103)

Organisation de la formation : Cours du jour, Entreprise

Organisme de formation



Afpa accès à l'emploi
3 Rue Franklin
93100 Montreuil



✉ psr.idf@afpa.fr



Mme ou M.

psr.idf@afpa.fr